



Séance d'analyse d'ailes  
à la Fédération

# Récolte d'ailes

Défendez votre passion, participez !

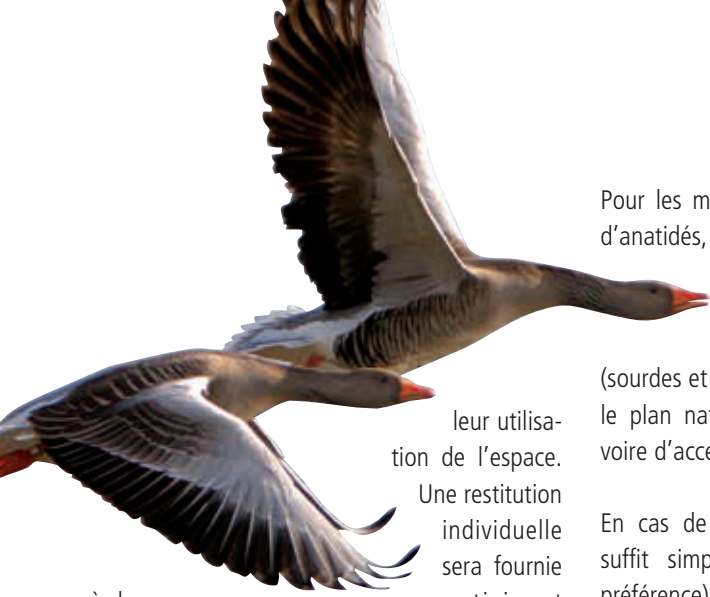
Le travail entrepris en commun entre la FDC85 et les associations spécialisées (la Sauvagine Vendéenne et la Chasse Maritime Vendéenne), certaines sociétés de chasse locales, des équipementiers (Décathlon, Vendée Pêche Chasse) et bien évidemment des chasseurs de gibier d'eau motivés et impliqués, a permis d'augmenter les échantillons de récoltes d'ailes d'anatidés et de Vanneaux huppés.

La saison 2016-2017 a ainsi permis de collecter pas moins de 2543 ailes pour le département de la Vendée, en faisant le 1er département devant la Manche (2 076 ailes) et la Charente-Maritime (1855 ailes).

Au niveau national, plus de 15 000 ailes ont été collectées dans le cadre du protocole ANCGE-FNC-ISNEA. Nous devons poursuivre ces efforts pour disposer de données nécessaires à la défense de la chasse.

Le protocole est on ne peut plus simple. Des enveloppes standardisées vous sont fournies par la FDC85 ou la Sauvagine vendéenne. Il suffit d'y noter le poids de l'oiseau (entier et non plumé) puis d'y joindre l'aile droite (ou gauche si cette dernière est abimée) en localisant la date, l'heure et le lieu du prélèvement, ainsi que le mode de chasse (hutte, bottes, passée...).

Ces données sont strictement confidentielles et servent avant tout à mieux déterminer les caractéristiques des oiseaux que nous prélevons et



à chaque et une analyse plus présentée à l'Assemblée Générale de la Sauvagine vendéenne. La chasse et ses chasseurs ne peuvent se permettre d'être passifs. Pour que notre passion perdure, participez, nous comptons sur vous.

Pour obtenir des enveloppes « Anatidés » pour la prochaine saison, contactez la Sauvagine Vendéenne ou la FDC85 :

Mathieu KEUSSEOGLOU  
mathieu.keusseoglou@laposte.net  
06.63.06.80.91

Léopold PIETERS  
l.pieters@orange.fr  
06.12.18.79.96

Sébastien FARAU  
sfarau@chasse85.fr  
06.15.24.74.28

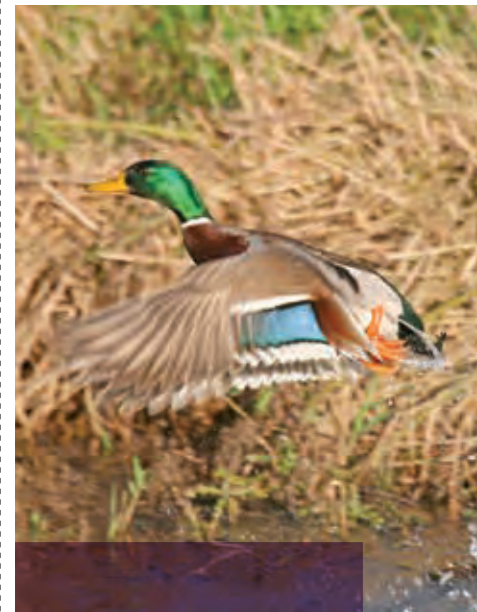
Pour les mêmes raisons que la collecte d'ailes d'anatidés, nous tenons à vous relancer concernant les plumages de bécassines.

En 2016, notre département a collecté 391 plumages de bécassines (sourdes et marais) sur 8270 plumages collectés sur le plan national. Il est nécessaire de poursuivre voire d'accroître nos efforts.

En cas de prélèvement d'une bécassine, il vous suffit simplement de couper l'aile (droite de préférence) et d'arracher ses rectrices (plumes de la queue). Placez le tout dans une enveloppe en papier (exemple ci-dessous), en inscrivant dessus vos coordonnées, la date et lieu du prélèvement. Ne mettez pas vos enveloppes au congélateur, mais plutôt dans un endroit sec et aéré. Il n'y a pas de petite contribution, alors n'hésitez surtout pas à nous faire parvenir vos plumages. Dans le cas où vous n'avez pas d'enveloppes, votre Fédération peut vous en procurer.

En fin de saison de chasse, dès début février, faites-nous parvenir vos plumages. Pour toute question, vous pouvez contacter :

Vincent ROTUREAU  
vrotureau@chasse85.fr  
06.16.67.79.00.



## CONTACT :

Mathieu  
KEUSSEOGLOU  
(Sauvagine Vendéenne)  
mathieu.keusseoglou@laposte.net  
06.63.06.80.91

Léopold PIETERS  
(FDC85)  
l.pieters@orange.fr  
06.12.18.79.96

Sébastien FARAU  
(FDC85)  
sfarau@chasse85.fr  
06.15.24.74.28



Modèle d'enveloppe pour collecte de plumage d'anatidés